

## **COMPTE RENDU du CONSEIL de la Communauté SUD GOELO du jeudi 6 mai 2010**

L'an deux mille neuf, le 6 mai 2010 à 17.30 heures, les membres du Conseil de la Communauté SUD GOELO se sont réunis au 22, rue Pasteur à ETABLES SUR MER, sur la convocation qui leur a été adressée par Loïc RAOULT, le Président en date du 28 avril 2010

### **ETAIENT PRESENTS :**

**BINIC** : Christian URVOY, Marie Françoise LE LEPVRIER  
**ETABLES SUR MER** : Marcel PINCEMIN, Jacques DUMORTIER, Hervé THORAVALE  
**LANTIC** : Hugues LESAGE, Christian LE MAITRE,  
**PLOURHAN** : Loïc RAOULT, Philippe VIRTHE, André SALAUN  
**SAINT-QUAY-PORTRIEUX** : Dominique BLANC, Mariannick KERVOELEN, Mathieu TANON, Isabelle QUERE, Martine POIGNONNEC, Georges BREZELLEC  
**TREVENEUC** : Louis GAUFFENY, Daniel NORMAND

### **ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :**

**BINIC** : Frédéric BERROD par Christian URVOY ; Philippe GUEGAN par Marie Françoise LE LEPVRIER  
**LANTIC** : Nicolas HEURTEL par Hugues LESAGE

### **ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :**

**BINIC** : Jessica APPERCE, Anne LE ROY  
**ETABLES SUR MER** : Gilbert BERTRAND

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur TANON

Assistaient également à la séance : Christophe THEZE, directeur, Florent LAMANDE comptable, Anne CHATTON secrétaire

## **DELIBERATION N°2010-057**

### **Réalisation visite virtuelle du SUD GOELO par la Société PHOTER**

La société PHOTER (Paimpol) propose de réaliser une visite virtuelle dynamique du Sud Goëlo. Le procédé utilisé est une photographie aérienne 360° prise à partir d'un ballon gonflé à l'hélium donc à basse altitude. Pour plus d'informations, possibilité de consulter le site Internet.

Certains reportages ont déjà été réalisés sur les communes d'Etables-Sur-Mer, Binic et Saint-Quay-Portrieux par la société Photer. Il serait possible d'acheter les droits d'utilisation de ces photos existantes et de réaliser de nouvelles photographies sur les communes de Lantic, Plourhan et Tréveneuc afin de réaliser une visite virtuelle de l'ensemble du Sud Goëlo. A ces reportages, il est aussi possible d'intégrer les photographies aériennes des équipements communautaires (Piscine, golf, potes & potiron) et un reportage sur l'évènement communautaire Go Sud Goëlo.

Enfin, un montage multimédia permettra de regrouper ces différents reportages et photographies. L'intérêt de ce reportage est de pouvoir publier une photo globale du territoire, dynamique sur les différents sites internet (communaux et intercommunal) et de proposer aux internautes une visite virtuelle du territoire.

Chaque année, ce documédia pourra être agrémenté de nouvelles photographies aériennes (ex. station VTT, pôle nautique...) et de nouveaux reportages (évènements...).

La société PHOTER propose deux prestations

- 1- Montage des photographies aériennes sur simple carte avec possibilité de se déplacer avec la souris pour un montant de 6 970 € HT
- 2- Montage multimédia site internet avec possibilité d'intégrer des vidéos, une scénarisation et différents modules (météo, marée...) pour un montant de 11 870.00 € HT

## **DISCUSSION**

Loïc RAOULT précise que ce produit est novateur et vient en complément du site internet.

Daniel NORMAND est d'accord de privilégier le coté économique en mettant en valeur les zones d'activités.

Dominique BLANC ne voit pas clairement l'enjeu de ce document pour les communes car pour lui chaque commune fait déjà sa promotion.

Loïc RAOULT de préciser que la CDC et les communes présentent ses propres infrastructures. Le but étant de faire un ensemble cohérent et représentatif du SUD GOELO.

Georges BREZELLEC remarque que le débat s'oriente vers la compétence touristique de la CDC.

Loïc RAOULT rappelle que le rôle de la CDC est de promouvoir le territoire par des actions comme les salons, les revues, accompagner les évènements touristiques. Aussi, il ne faut pas considérer que le rôle de la communauté s'arrête à celui d'un bailleur de fonds.

Dominique BLANC déplore qu'il n'y ait pas eu de débat de fonds sur la compétence touristique et qu'il ne voit pas clairement le rôle de la CDC.

Christian URVOY poursuit sur le sujet en informant le conseil qu'une rencontre est prévue au niveau des offices de tourisme de SAINT QUAY PORTRIEUX et de BINIC afin de faire le point sur ce que chacun fait et ensuite d'harmoniser les la stratégie touristique du territoire comme le fait actuellement SAINT BRIEUC AGGLOMERATION.

Pour conclure, Dominique BLANC souhaite une réflexion sur la compétence touristique en tant que membres de la CDC.

Après en avoir délibéré et après vote ayant donné :

- Pour 16

- Abstention 5 (Dominique BLANC, Mariannick KERVOELEN, Mathieu TANON, Martine POIGNONNEC, Daniel NORMAND)

Le conseil communautaire :

- Approuve la prestation montage multimédia site internet avec possibilité d'intégrer des vidéos, une scénarisation et différents modules (météo, marée...) pour un montant de 11 870.00 € HT
- Autorise la Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

-----  
**DELIBERATION N° 2010-056**

### **Choix d'un bureau d'études pour la réalisation de l'étude préalable à la mise en place d'une politique de dynamisation du commerce et de l'artisanat**

Cette étude a pour objectif de dresser un bilan et d'explorer les voies de développement de l'appareil commercial et artisanal des communes du SUD GOELO. Ce diagnostic aboutira à un plan d'actions et d'interventions à court, moyen et long terme permettant de rejoindre la démarche FISAC pour chaque commune du territoire.

Le dossier fourni à chaque entreprise était accompagné d'un cahier des charges comprenant un descriptif de la mission:

- **Phase 1 : Le diagnostic**
- **Phase 2 : Analyse « Menaces Opportunités Forces Faiblesses », MOFF**
- **Phase 3 : Préconisations et définition d'actions concrètes pour les communes**

Le rendu final de cette étude est prévu pour juillet 2010 afin de déposer le dossier de demande de financement FISAC communal dès septembre 2010

La Communauté de Communes Sud Goëlo a organisé une mise en concurrence sous la forme d'une consultation.

Nous avons envoyé 6 courriers à 6 bureaux d'études différents en date du 4 mars 2010.

La date de remise des offres était fixée au 23 mars 2010.

Seul un des bureaux d'études sollicité a répondu, trois autres nous ont adressé un courrier pour nous informer qu'ils ne pourraient pas répondre à notre cahier des charges par manque de disponibilité.

Le cabinet Cibles et Stratégies (Saint Briec) a répondu au cahier des charges avec une proposition tarifaire à hauteur de 31 800€HT soit 38 032.80 €TTC.

Après avis des membres de la commission d'appel d'offres,

Considérant l'avis favorable du bureau de retenir « Cibles et stratégies » pour un montant de 38 032.80 € TTC

## **DISCUSSION**

Mathieu TANON souhaite connaître les objectifs de cette étude.

Philippe VIRTHE rappelle que cette étude est un diagnostic de l'équipement économique.

Christian URVOY indique qu'au final l'étude décline des préconisations d'actions que les communes devront s'approprier.

Isabelle QUERE précise qu'il y a une demande forte de la part des commerçants et artisans.

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité le conseil communautaire autorise :

- Le Président à engager le bureau d'études « Cibles et Stratégies » de Saint Briec pour la mission d'étude préalable à la mise en place d'une politique de dynamisation du commerce et de l'artisanat sur le SUD GOELO.
- Le Président à signer toutes pièces afférentes au marché

## **DELIBERATION N°2010-058**

### **Résidence de loisirs- Expertise contradictoire**

Pour rappel, l'association « de la source à la mer » a engagé un recours contre le permis de construire délivré le 20/01/2009 par la société CELEOS. L'objet principal de ce recours porte sur le fait que le terrain serait une zone humide. Aussi pour défendre ses intérêts la communauté de communes a engagé une procédure de « recours en annulation contre le permis de construire au Tribunal Administratif de RENNES (Conseil du 25/06/2009).

Dans le même temps, il a été engagé des négociations avec la dite association et le promoteur afin de dégager un accord amiable.

Compte tenu de l'échec des négociations, il est proposé d'engager une procédure de référé expertise. Il s'agit en fait d'une expertise contradictoire et plus complète. En effet, une simple mesure de constat ne semble plus justifiée.

Considérant l'avis favorable du bureau du 16 mars 2010

Après en avoir délibéré et après vote ayant donné :

POUR 20  
Abstention 1 (Martine POIGNONNEC)

Le Conseil communautaire :

- Accepte d'engager une procédure de référé, expertise auprès du juge des référés du Tribunal Administratif de RENNES.
- Autorise le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

## **DELIBERATION N°2010-059**

## **Choix d'un paysagiste pour l'aménagement du Parc d'activités du Devant de la lande**

La présente consultation a pour objet de choisir un paysagiste chargé de réaliser les travaux paysagers d'aménagement de l'extension du parc d'activités économiques du Devant de la Lande à LANTIC.

Le dossier fourni à chaque entreprise était accompagné d'un cahier des charges comprenant un descriptif de la mission et des travaux à réaliser:

1. *La plantation du bassin de temporisation*
2. *L'aménagement paysager le long de la RD 4 (engazonnement, plantations linéaires de jeunes plants, ...)*
3. *L'aménagement paysager de la voie de desserte des lots (engazonnement, arbres-tiges, plantations linéaires d'arbustes)*

### **Cadre de la consultation :**

La Communauté de Communes Sud Goëlo a organisé une mise en concurrence sous la forme d'une consultation.

Nous avons envoyé 4 courriers à 4 paysagistes différents en date du 3 mars 2010.

La date de remise des offres était fixée au 19 mars 2010.

Après avis des membres de la commission d'appel d'offres,  
Considérant l'avis favorable du bureau de retenir l'entreprise GANDIA

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve le choix de retenir l'entreprise GANDIA pour un montant de 12067.00 € HT soit 14 432.13 € TTC.
- Autorise le Président à signer toutes pièces afférentes au marché.

-----

## **DELIBERATION N° 2010-060**

### **Lancement d'une consultation marché Benne à ordures ménagères**

Le service de collecte des ordures ménagères compte actuellement quatre bennes à ordures ménagères datant de 1998 à 2004.

La communauté de communes se doit aujourd'hui de commencer à renouveler le parc des véhicules pour améliorer les conditions de sécurité et améliorer les capacités de collecte.

La consultation concernerait :

L'acquisition d'un véhicule de collecte des ordures ménagères:

- lot n°1 : un châssis-cabine de 26 tonnes de PTAC type 6x2 avec boîte automatique.
- lot n°2 : une benne à ordures ménagères équipée d'un élévateur- basculeur 20m<sup>3</sup>

Avec une option concernant la possibilité de récupérer les bacs enterrés.

Après avis favorable du bureau du 27 avril 2010

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité,

Le Conseil communautaire :

- Approuve le lancement d'une consultation pour l'acquisition d'une benne à ordures ménagères.
- Autorise le Président à signer toutes pièces afférentes au marché

-----

## **DELIBERATION N° 2010-061**

## Proposition de l'ONF pour la réalisation d'un document de gestion pour le bois du Golf

La CDC est propriétaire d'un bois d'environ 50ha jouxtant le golf des Ajoncs d'Or. Le régime forestier impose à la collectivité d'approuver un plan d'aménagement forestier. Ce régime juridique spécial est confié par la loi à l'Office National des Forêts (ONF) qui a pour missions régaliennes la surveillance foncière et générale du bois, l'élaboration et la proposition d'aménagement, la mise en vente du bois, la proposition et le suivi du programme annuel des travaux...

La CDC se doit aujourd'hui de réfléchir à la future vocation prioritaire de cet espace boisé, qui définira les choix économiques, sociaux et environnementaux permettant d'aboutir à un plan d'action pluriannuel.

*Pour information, l'aménagement forestier, ou plan de gestion réalisé par l'ONF, est gratuit, ainsi que le programme annuel de travaux conformément à l'application du régime forestier.*

*Le financement de ce régime est assuré par le versement compensateur de l'Etat.*

L'ONF se rendra sur site le 10 mai prochain pour évaluer les premiers axes pour l'élaboration d'un plan d'aménagement.

Après avis favorable du bureau du 27 avril 2010

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité le conseil communautaire autorise :

- La réalisation d'un plan de gestion pour le bois du golf par l'Office National des Forêts
- Le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

-----  
**DELIBERATION N° 2010-062**

### Indemnités de conseil

Dans le cadre des prestations de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, le receveur municipal peut prétendre à une indemnité, calculée sur le montant des dépenses engagées en N-1.

Aussi, le comptable du trésor public d'Etables sur Mer sollicite la Communauté de communes pour le versement des indemnités de conseils relatifs à la gestion 2009 auxquelles Mme Le Guennic peut prétendre, soit 865.65 €.

Après avis défavorable du bureau du 27 avril 2010

### DISCUSSION

Dominique BLANC souhaite connaître les raisons de l'avis défavorable du bureau.

Loïc RAOULT précise que les missions qui étaient demandées il y a quelques années n'existent plus. Il explique que les CDC n'avaient pas de service comptable forcément compétent mais qu'actuellement la question ne se pose plus car les services financiers ont beaucoup évolués et sont autonomes.

Après en avoir délibéré et vote ayant pour résultat :

POUR :	0
CONTRE :	19
ABSTENTION	2 (BLANC/ SALAUN)

Le Conseil communautaire est défavorable :

- Au versement des indemnités de conseil pour Mme Le Guennic estimées à 865.65 €.
-

## DELIBERATION N° 2010-063

### Centre nautique

Dans le cadre du projet de centre nautique communautaire, le conseil communautaire a décidé, en date du 18 mars 2010, d'engager une procédure de concours pour recruter le maître d'œuvre.

Rappel de la composition du jury :

- Des membres de la CAO : 6 membres
- 1/3 compétence maîtrise d'œuvre soit :
  - CAUE
  - 1 architecte proposé par l'ordre des architectes
  - 1 architecte choisi par la Communauté de communes
- A titre consultatif :
  - Comptable public
  - DGCCRF
  - Christophe Thèze (Directeur CDC Sud Goëlo)
  - Julie Auguin (Responsable du projet CDC Sud Goëlo)
  - Jean Lemoine (Cabinet PREPROGRAM)
  - Eric Robert (DST Binic)

Après proposition du bureau du 27 avril 2010

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité,

Le Conseil communautaire :

- Approuve la désignation de Monsieur GENDA, architecte à SAINT BRIEUC, entrant dans la composition du tiers « compétence maîtrise d'œuvre » pour le jury de concours.
- Autorise le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

-----

## DELIBERATION N° 2010-064

### Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

La communauté de communes fait partie des 345 collectivités locales adhérentes au CAUE. A ce titre, elle a la possibilité de bénéficier des différents services proposés par le CAUE :

- Conseil auprès des collectivités (assistance à la maîtrise d'ouvrage...)
- Conseil aux particuliers (construction, réhabilitation, extension de maisons individuelles)
- Formation des professionnels
- Sensibilisation du public à la culture

Pour rappel, l'adhésion de la communauté Sud Goëlo donne accès aux services aux communes.

La base proposée pour 2010 est de 0,10 € par habitant.

Après avis favorable du bureau du 27 avril 2010

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité,

Le Conseil communautaire :

- Approuve l'adhésion au CAUE
- Autorise le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

-----

## DELIBERATION N° 2010-065

## **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

### Service de collecte des ordures ménagères

**SUPPRESSION** : demande d'autorisation de fermeture du poste de rédacteur principal à temps plein à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

**CREATION** : demande d'autorisation d'ouverture d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ième</sup> classe à Temps Non Complet (21 heures) à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité,

Le Conseil communautaire,

- Approuve la suppression du poste de rédacteur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010
- Approuve la création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ième</sup> classe à Temps non complet à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2010.
- Autorise le président à signer tous les documents relatifs à ces dossiers

-----

## **DELIBERATION N° 2010-066**

### **TARIF GO SUD GOËLO**

La préparation de l'organisation de la deuxième édition de GO SUD GOËLO, les 5 et 6 juin prochains, s'achève.

Ce week-end a pour objectif, au-delà de celui d'apprendre à travailler ensemble (avec les Offices de tourisme, communes et associations) et à se connaître, de susciter l'envie de venir en Sud Goëlo et de revenir, en montrant les capacités du territoire.

Les activités proposées lors de cette opération de promotion s'axent autour de trois thématiques principales : le nautisme, le patrimoine et la randonnée. GO SUD GOËLO présente trois temps forts cette année : les balades en mer au départ de Saint-Quay-Portrieux le dimanche, l'animation « cerfs-volants » à Binic le dimanche, et la « Soirée Concerts » du samedi soir dans le Parc du Château de Tréveneuc.

Le public ciblé est l'ensemble du département des Côtes d'Armor.

L'organisation de cette opération a été rendue possible grâce au travail de collaboration avec les six communes et les trois offices de tourisme du territoire. Cette année, les partenaires de GO SUD GOËLO sont Ouest France et France Bleu Armorique.

Cette journée devrait être, par ailleurs, soutenue par le Conseil Général dans le cadre du Contrat de Station.

En terme de communication, 70 000 programmes et 500 affiches vont être imprimés. Des insertions publicitaires ont été réservées dans Ouest France et Le Télégramme. Des spots publicitaires seront également diffusés sur Nostalgie, Chérie FM et Radio Bonheur.

Ainsi la Communauté de communes affrètera une vedette de BREHAT pour la journée du 6 juin pour un montant de 2 400 € TTC. Le prix du billet d'une balade en mer sera proposé à 3 €. L'office de tourisme de SAINT QUAY PORTRIEUX aura en charge la vente des billets. Ensuite l'Office de Tourisme reversa la recette liée à la vente de billets à la Communauté SUD GÖELO par le biais d'une convention.

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire autorise :

- L'affrètement d'une vedette de BREHAT pour la journée du 6 juin 2010 pour 2 400 € TTC
- Le tarif des tickets des balades en mer à 3 €
- La commercialisation des tickets par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme de Saint-Quay-Portrieux
- Le Président à signer une convention avec l'Offices de tourisme de SAINT QUAY PORTRIEUX pour le reversement des recettes.

-----

## **COMMUNICATION**

## **1. Sentiers de randonnée**

La Communauté de communes avait réalisé en 2008 un recensement des sentiers de randonnée en Sud Goëlo. Ce recensement avait abouti à l'édition d'une carte « Balades et randonnées en Sud Goëlo », vendue dans les trois offices de tourisme du territoire.

Pour 2010, l'objectif est de procéder au balisage des sentiers.

Dans un premier temps, la CDC a rencontré le Conseil Général et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP), le lundi 29 mars, qui ont tous deux conseillé de privilégier la qualité et de baliser les 6 sentiers présentés sur la carte.

La CDC a ensuite créé un groupe de travail réunissant six référents élus (un par commune) et les associations de randonnée, qui se sont réunis le mercredi 14 avril.

A la suite de cette réunion, une journée de formation au balisage a été proposée aux associations, le mercredi 28 avril. Cette formation a été assurée par le CDRP, pour un coût de 450 €, à la charge de la CDC.

Enfin, les associations de randonnée seront chargées de baliser, dans un premier temps le sentier de leur commune présenté sur la carte, puis dans un deuxième temps, tous les autres sentiers. Elles devront également s'assurer de l'entretien du balisage.

## **2. Faites du sport en Sud Goëlo (forum des associations sportives)**

Pour info, il est prévu l'organisation d'un forum communautaire des associations sportives prévu le 11 septembre 2010 à Etables-Sur-Mer (40 associations participantes).

-----

Le secrétaire de séance : Mathieu TANON